

Agir sur les territoires

Protection des captages : avec la chambre d'agriculture, ça coule de source



Suite au Grenelle de l'environnement, trois captages d'eau potable de l'Ain ont été classés comme prioritaires, en raison de la présence de nitrates et de résidus de pesticides. Les collectivités gestionnaires de ces captages se sont aussitôt engagées dans des démarches d'adaptation des pratiques pour préserver la ressource. Des programmes d'action réunissant tous les acteurs concernés de ces bassins d'alimentation ont été élaborés pour limiter l'impact des activités humaines. Industriels, collectivités, particuliers sont impliqués. Concernant le volet agricole, des groupes d'agriculteurs se sont constitués pour travailler en étroite collaboration avec les collectivités, par le truchement de la chambre d'agriculture. Ils ont adapté leurs pratiques pour limiter leur impact et concourir à préserver les captages. Explications.



« La chambre nous fait bénéficier de son appui technique et de sa capacité à mobiliser »

Aimé Nicolier est vice-président de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse en charge de l'agriculture.

Quels sont les enjeux de la protection des captages de l'agglomération ?
Les captages de Péronnas et Lent sont classés comme prioritaires par l'agence de l'eau. Il s'agit de garantir une eau de qualité pour les 60 000 usagers de ces captages.

Quelles actions concrètes avez-vous mis en œuvre ?

Le travail porte sur deux grands axes : la gestion des couverts des sols, de sorte à assurer une couverture permanente et la gestion des épandages. Ce sont deux leviers majeurs et efficaces pour limiter les transferts entre les sols et la nappe phréatique. Des expérimentations ont été conduites afin de favoriser les intercultures, notamment en hiver, quand c'est le moins évident d'implanter des couverts. Nous menons aussi des actions de sensibilisation collective auprès des agriculteurs, avec les partenaires du programme, sous forme de tours de plaine, de réunions en bout de champ... Nous aidons aussi à la conversion en agriculture biologique.

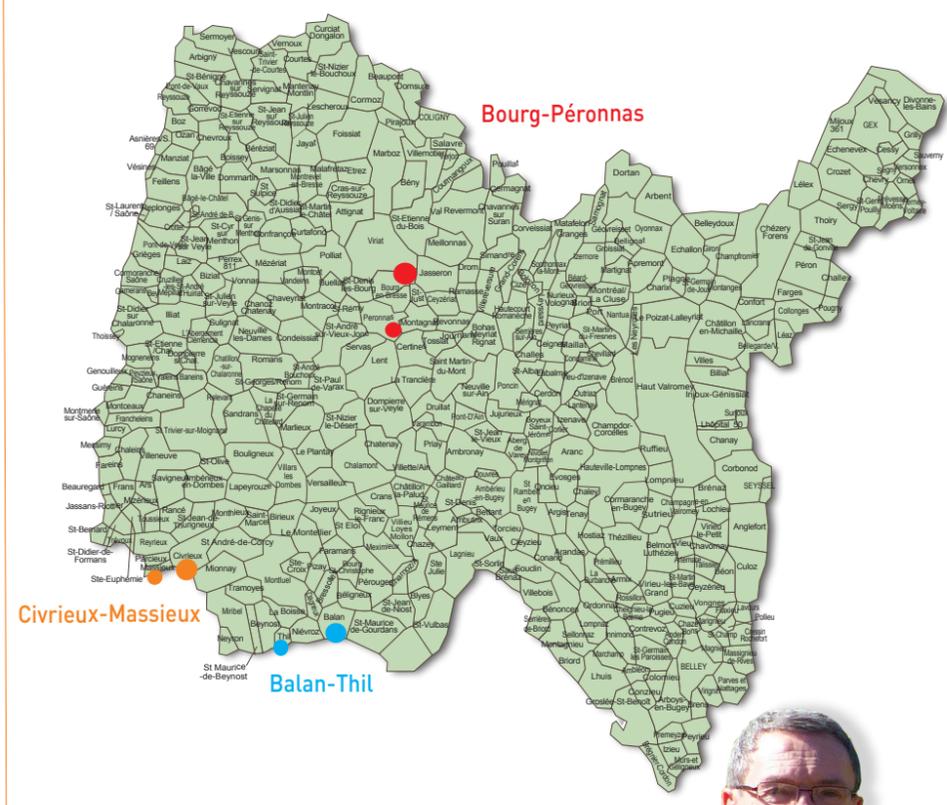
Avez-vous déjà obtenu des résultats ?

Oui. Par exemple, les essais d'implantation que nous avons conduits avec la chambre et nos partenaires locaux ont permis de passer la surface de couverts derrière du maïs grain de 13 ha en 2016 à 160 ha en 2019 !

Quelle plus-value la CA3B tire-t-elle de son partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Ain ?

C'est capital. Nous bénéficions de l'expertise de la chambre sur tous les aspects agronomiques, de sa connaissance des partenaires et de sa capacité à mobiliser les agriculteurs. Cela nous permet aujourd'hui d'avancer avec un groupe d'agriculteurs très dynamique et

Les 3 captages prioritaires de l'Ain



concerné par ce sujet. Nous mutualisons aussi une partie du travail d'animation.

Comment s'articule le travail de la collectivité avec celui de la chambre ?

Nous mutualisons un poste d'animatrice. Nous avons mis en place un comité de pilotage commun pour définir des actions prioritaires et en faire régulièrement le bilan. Ce comité nous permet de mettre autour de la table tous les partenaires concernés : FD Cuma, Adabio, ville, Régie de l'eau...

Quelles avancées reprenez-vous de ces actions communes entre l'agglomération et la chambre ?

Nous poursuivons l'optimisation des apports en azote, grâce aux actions de sensibilisation et aux tests de matériels d'épandage avec la FD Cuma.

Nous avons aussi trouvé des solutions pour implanter des intercultures d'hiver après les récoltes de maïs grain.

Mesure t-on l'impact de ces mesures sur la qualité de l'eau ?

Pour le moment, on note peu d'évolution sur le taux de nitrates. Ce n'est pas étonnant dans le sens où cette nappe a une grande inertie. Mais je suis convaincu que l'on pourra observer une amélioration de la qualité des eaux dans quelques années. ■

E.G

ner des expérimentations correspond bien à ma façon de travailler. Si on trouve des techniques qui nous permettent d'apporter encore plus de précision dans notre travail, notamment sur les apports d'azote, c'est bien pour tout le monde.

Quelles actions avez-vous mis en place ?

Une des premières a été d'arrêter l'atrazine dans le périmètre concerné (une quarantaine d'hectares au début). Nous avons aussi beaucoup travaillé sur les plans de fumure, pour limiter au maximum les reliquats azotés. Un des premiers enjeux est d'éviter l'infiltration d'azote dans la nappe par percolation. J'ai aussi changé de stratégie de désherbage, en diminuant l'utilisation des désherbants racinaires et en les remplaçant par des désherbants foliaires.

En quoi l'implication de la chambre vous paraît-elle indispensable ?

La chambre nous permet de disposer d'un appui technique important. Par exemple, elle réalise des analyses régulières en plus des analyses de qualité obligatoires, qui nous permettent de mesurer l'impact de nos adaptations. Elle joue aussi un rôle d'animation et de sensibilisation des agriculteurs. C'est elle qui organise les réunions, les tours de champs, les démonstrations de matériel, les essais de couverts, les mesures de biomasse... Elle synthétise aussi nos actions et nous permet de comparer ce que nous faisons avec ce qui se fait ailleurs et de disposer de solides références techniques.

Comment vous sentez-vous impliqué dans cette démarche ?

Personnellement, je suis très motivé. Ce travail a eu des effets concrets pour le groupe d'agriculteurs qui travaille sur ces captages. Cela nous a permis d'être encore plus précis et soucieux de nos pratiques. Mon seul regret, c'est que quelques collègues refusent encore de s'impliquer.

Est-ce que cela a changé vos rapports avec les collectivités locales ?

Étant donné que je suis impliqué depuis le début, on me présente parfois comme un référent local. On me demande régulièrement d'intervenir dans certaines communautés de communes pour expliquer comment nous travaillons, nos contraintes et faire de la pédagogie sur notre métier et ces enjeux de protection des captages. ■

E.G



Jean Ray : « Cela nous a permis d'être encore plus précis et soucieux de nos pratiques »

Jean Ray exploite des terrains sur l'aire de captage de Civrieux-Massieux et participe depuis 20 ans au programme de protection de ce captage.

Depuis quand vous impliquez-vous dans cette démarche d'amélioration des pratiques en vue de protéger l'aire de captage de Civrieux-Massieux ?

Depuis le début, à la fin des années 90. Un cabinet avait été mandaté pour réaliser un diagnostic de la qualité des eaux. Il n'y avait pas de problèmes majeurs mais quelques traces d'atrazine.

Pourquoi vous êtes-vous engagé dans cette démarche et qu'est-ce que cet investissement vous a apporté ?

Cela me semblait assez naturel. Cette eau, nous la buvons aussi ! Et le principe de me-

Pour plus d'informations, contactez le service agronomie et environnement de la chambre d'agriculture de l'Ain :

☎ 04 74 45 47 05